

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2019 à 19 heures

Etaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Philippe VEYRIRAS.

Absentes excusées : Rosa BRILLAT, Nathalie ORSONI. Rosa BRILLAT a donné pouvoir à Dominique BATAILLER.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

I - Demandes de subvention CTD, DETR, DSIL

1 - Monsieur le Maire remet aux membres du conseil municipal le plan pour l'aménagement de la maison communale (Guilmin) réalisé par le cabinet Epure. Le bâtiment demande une rénovation complète qui s'élève à 238 000 € HT avec les règles d'accessibilité et de sécurité incendie. Le rez-de-chaussée serait aménagé en bureaux pour des professions libérales, le sous-sol lui serait rénové en salle pour des associations avec un coin vestiaires et sanitaires. Le premier étage ne serait pas modifié dans l'immédiat, mais le plancher devra quand même être consolidé.

Monsieur le Maire propose de remplir un dossier pour une demande de subventions au titre de la DETR, de la DSIL (Chataigneraie Limousine), du C.T.D.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour demander une subvention.

2 - Monsieur le Maire passe ensuite au projet d'aménagement du vestiaire du tennis qui a besoin d'être rénové. Il a reçu un devis pour la rénovation d'un montant de 12 006,00 € HT. Le club de tennis Buffière Bonneval accueille une centaine de joueurs qui peuvent jouer aussi bien sur des courts à Pierre Buffière qu'à St Hilaire Bonneval.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour une demande de subvention.

Monsieur le Maire enchaine avec la vidéo protection. Il indique qu'il a reçu la société Vidéo Concept spécialisée dans cette installation. Celle-ci a envoyé un devis d'un montant de 54 542,00 € HT correspondant à l'installation de quatre points vidéo sur la commune : deux aux éco-points sur la route du Masgardaud, un au niveau de Bellevue et un autre à La Croix. Il estime que le prix pour ce projet de vidéo protection est assez élevé et qu'il peut y avoir qu'une seule subvention demandée au titre de la DETR.

Il ajoute qu'il a déposé deux plaintes auprès de la Gendarmerie après avoir trouvé des noms et adresses suite à des dépôts sauvages d'ordures trouvés aux éco-points. Plaintes qui ont abouti à des amendes à l'encontre des contrevenants.

Les membres du conseil, après discussion, sont d'accord à l'unanimité pour mettre en attente ce projet d'installation de la vidéo protection.

Monsieur le Maire poursuit avec la mise en sécurité d'un tableau à l'église. Il ajoute qu'il a reçu le rapport de Monsieur Nicolas Vedelago de la DRAC (conservateur des Monuments Historiques) qui indique que les statues sont également classées aux Monuments Historiques et qu'il faut également les protéger. Un devis va être demandé à une société spécialisée dans ce domaine.

II - Délibération concernant un échange de terrain et de chemin au lieu-dit Loubiat

Monsieur le Maire remet ensuite aux membres du conseil un plan des terrains au lieu-dit Loubiat. La famille DUTREIX composée de deux membres souhaite échanger le chemin de l'accès privé de la propriété avec le chemin public qui traverse certaines parcelles de leur propriété. Les frais de notaire seront pris en charge à part égale par la commune et les deux propriétaires, ainsi que l'échange des parcelles cadastrées dont le coût s'élèvera à 500 € pour chacune des parties.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cet échange.

III - Préparation des événements de fin d'année

Monsieur le Maire poursuit en disant que, cette année, il n'y aura pas de bulletin municipal. En effet, il y a une période de devoir de réserve de six mois avant les élections municipales.

Il ajoute que le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 décembre et la cérémonie des voeux le samedi 18 janvier 2020. Il demande ensuite à Jackie CLOT si elle veut bien s'occuper d'acheter le colis des aînés non présents au repas, celle-ci accepte.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe ensuite les membres du conseil que, dans le cadre de l'article L 2122-23 du CGCT, il a dû signer un avenant pour le remplacement des tuiles mécaniques par des tuiles courbes pour la construction de la halle. Il ajoute que de ce fait, il y a un coût supplémentaire de 4 420 € HT ce qui fait un total de 22 278,20 € HT et que les travaux commencent demain jeudi 19 septembre.

Il poursuit avec l'aménagement du bourg en précisant que le projet sera présenté par l'ATEC et le cabinet DUARTE le jeudi 14 novembre 2019 à 17 h 30.

Il passe ensuite à la Maison Médicale. Il indique qu'il y a toujours un problème de températures, qui n'est pas réglé. Les entreprises mises en cause ont fourni un mémoire en défense auprès du tribunal administratif. Celui-ci a désigné un expert qui aura pour mission de décrire la nature et l'étendue des malfaçons, des désordres concernant le système de chauffage et de ventilation. Une réunion d'expertise a été fixée en date du vendredi 18 octobre, un rapport devra être déposé au greffe avant le 30 avril 2020. Affaire à suivre.

Il enchaîne avec l'incendie du 9 juillet à la Planche sur la propriété de Mme Laure VAUZOU. Il précise que le site a été mis en sécurité et qu'un arrêté de péril imminent va être pris par la commune, car des produits dangereux sont toujours présents.

En effet, Madame VAUZOU n'a pas fait le nécessaire malgré l'envoi d'une lettre en recommandé. Le tribunal administratif a donc été saisi, un expert a été nommé (Olivier FETS) qui va dresser son rapport et une décision sera prise par le tribunal administratif. Il ajoute que la commune pourra faire déblayer le site aux frais de la propriétaire. Affaire à suivre.

Monsieur le Maire continue avec l'affaire PENOT - GUITTARD à Neuvic Haut. Il indique que la mairie a reçu un courrier en lettre recommandée de la part de Madame PENOT, Par ailleurs Madame PENOT a assigné devant le tribunal d'instance, Monsieur GUITTARD qui doit élaguer des arbres dont les branches surplomberaient le chemin communal et qui risqueraient de tomber. Seulement, Madame PENOT a fait réaliser de nouveau une expertise qui indique que des arbres doivent encore être abattus ou élagués et elle demande à la commune d'intervenir auprès de Monsieur GUITTARD. Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité l'assurance GROUPAMA pour instruire cette affaire. A suivre.

Monsieur le Maire enchaîne avec l'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. EDF a envoyé son étude mais Monsieur le Maire estime qu'il faut bien étudier ce projet en fonction des besoins et connaître les temps de retour sur investissement. Dossier à approfondir.

Il demande ensuite aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour que la commune prenne à sa charge une nuit d'hôtel dans le cadre du salon des Maires à Paris où il souhaite se rendre. Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité.

Puis, il indique que l'API (association de parents d'élèves) tiendra son assemblée générale le vendredi 4 octobre à 20 heures dans la salle polyvalente et que les membres du conseil ainsi que les employés communaux sont cordialement invités.

Philippe VEYRIRAS prend alors la parole pour indiquer que lundi 23 septembre à l'école se déroulera un stage pour l'équipe enseignante pour parler des problématiques des enfants handicapés avec l'intervention d'une psychologue. Il ajoute que cette année, le nombre d'enfants scolarisés est de 190, chiffre en baisse.

Il enchaîne avec une orthophoniste qui l'avait contacté. Celle-ci est toujours intéressée par une installation en cabinet. Donc à voir lorsque l'aménagement de la maison communale (Guilmin) sera réalisé.

Fabrice ARNAUD indique qu'il a eu une demande de location du hangar communal de la part d'un club de pétanque du VIGEN pour s'entraîner. A voir.

Boris NADAUD poursuit en disant que la route du Masgardaud sera refaite du « Masgardaud jusqu'à la Juillerie » et que de la « Juillerie jusqu'au pont de Saint Paul » ce sera du point à temps. Les travaux débiteront mi - octobre.

Jackie CLOT enchaine avec le départ à la retraite de Marie-Claude FAURE qui aura lieu le vendredi 27 septembre à 19 heures ; une collecte a été organisée ; la commune offrira un bouquet et préparera des toasts.

Pascale DUPUY demande s'il existe une salle pour d'éventuellement réunions pour les associations. Monsieur le Maire répond que oui, c'est l'ancienne salle de classe des petits de la maternelle.

Elle ajoute aussi qu'elle a rencontré Monsieur BARRIERE (SOLIHA) qui va établir le plan ainsi que le budget pour le projet de maison intergénérationnelle dans le bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.